

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPERRIER Pierre (ouverture de séance)

Date de convocation : 16/03/2026

**PRESENTS :** Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel

**ABSENTS EXCUSES :** M. PAGEAUX ARBAULT Quentin a donné procuration à JACQUIER Olivier

**SECRETAIRE :** MAIRE Céline

**D2026\_032001**

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant les candidatures proposées de M. HASSAN Jérôme pour la liste « Le souffle nouveau sur Bons»,

Sous la présidence de M. DUPERRIER Pierre, membre le plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

M. HASSAN Jérôme ayant obtenu 25 voix (vingt-cinq voix),

**Le conseil municipal PROCLAME élu Maire M. HASSAN Jérôme, immédiatement installé dans ses fonctions.**

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,  
Jérôme HASSAN



La secrétaire,  
Céline MAIRE

